



Agence Nationale de la Recherche

**RESEAU NATIONAL EN
TECHNOLOGIES LOGICIELLES**



APPEL A PROPOSITIONS 2005

SOMMAIRE

CALENDRIER.....	3
CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET DE SOUMISSION DES PROJETS.....	3
TYPLOGIE DES PROJETS	5
EVALUATION DES PROPOSITIONS.....	5
MODALITES DE SOUTIEN DES PROJETS	7
ORIENTATIONS THEMATIQUES.....	8
MODALITES DE SOUMISSION	9
CANEVAS DE L'ANNEXE TECHNIQUE D'UN PROJET	11
1) INTRODUCTION	11
2) OBJECTIFS DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE DU PROJET.....	11
3) OBJECTIFS INDUSTRIELS DU PROJET.....	11
4) ORGANISATION DU PROJET	12
5) DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET	12
6) RESULTATS DU PROJET ET RETOMBEES	12
CANEVAS DU RESUME D'UN PROJET	13
1) INTRODUCTION	13
2) OBJECTIFS DE RECHERCHE DU PROJET	13
3) OBJECTIFS INDUSTRIELS DU PROJET.....	13
4) RESULTATS DU PROJET ET RETOMBEES	13
5) CHARGES, COUTS ET AIDE DEMANDEE	13
SUIVI DES PROJETS APRES SELECTION.....	14
INFORMATIONS ET CONTACTS	15
FAQ (FOIRE AUX QUESTIONS).....	16

PRINCIPE ET CALENDRIER

L'appel à projets 2005 du RNTL vise à soutenir la constitution de projets innovants de recherche et de développement coopératif entre entreprises et équipes de la recherche publique. Ces actions sont ouvertes à toutes les entreprises (PME et grands groupes de tous les secteurs économiques) en coopération avec des équipes de la recherche publique dans le domaine du logiciel. Pour la gestion de ce programme, le GIP Agence Nationale pour la Recherche (ANR) a mandaté l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT).

L'appel 2005 est ouvert aux projets exploratoires, précompétitifs et aux plates-formes

Mardi 3 mai 2005 : Ouverture de l'appel à propositions RNTL 2005

Lundi 20 juin à 18 heures : Clôture de l'appel à propositions

Autour du 15 septembre 2005 : Publication des projets sélectionnés

à partir de fin septembre 2005 :

- Instruction des demandes de financement par l'organisme mandaté par le GIP-ANR pour la gestion du programme
- Décision de soutien par l'Agence Nationale de la Recherche (GIP-ANR)

CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET DE SOUMISSION DES PROJETS

Les projets pourront être présentés par des entreprises ou par des centres de recherche publics. Les projets devront **nécessairement** être **coopératifs** et faire intervenir **un ou plusieurs laboratoires publics et une ou plusieurs entreprises industrielles**, éventuellement des associations. La durée des projets sera comprise entre 1 et 3 ans, suivant les sujets traités. Tous les projets éligibles ont en commun de comporter une part de risque significative pour pouvoir prétendre à une aide publique dans le cadre du réseau.

Le regroupement de partenaires désignera un contact officiel du projet auprès du réseau RNTL et de l'ANRT.

Lors du dépôt d'un projet, les partenaires devront :

- Situer leur programme de recherche et développement par rapport aux priorités de l'appel
- Identifier clairement les innovations qu'ils se proposent d'apporter
- Définir le plan du projet et ses étapes (préciser les rapports intermédiaires proposés)

- Préciser pour leur projet le caractère **exploratoire, précompétitif ou de plate-forme** (voir la rubrique « typologie des projets » ci-dessous)
- Pour les projets précompétitifs, s'assurer de la possibilité de valoriser les résultats à des fins commerciales (perspectives de marché, développement de produits ou de services, normalisation et brevets)
- Pour les projets exploratoires, s'inscrire dans le contexte du développement à moyen terme de nouveaux services en matière de technologie logicielle, en évaluant les conséquences des projets dans le secteur
- Pour les projets de plate-forme, décrire le type d'applications justifiant le développement de cette plate-forme, et l'opportunité économique et technologique de cette plate-forme
- Préciser si le projet s'appuie sur une plate-forme existante ou en cours de développement, la réutilisation qui en est faite et les accords pris ou non avec les acteurs de la plate-forme
- Pour les projets dont les résultats seront publiés sous forme de logiciels libres, des critères complémentaires seront pris en compte (voir la rubrique évaluation et Sélection des propositions)
- Préciser le schéma envisagé de répartition des droits de propriété industrielle et intellectuelle des résultats
- Indiquer si des travaux ou des démarches sont envisagés auprès d'organismes de normalisation

Les projets seront soumis selon les **modalités de soumission** et devront faire référence aux domaines d'applications ou d'activité économique visés.

Les projets spécifiques au domaine des télécommunications ou de l'audiovisuel devront préférentiellement être soumis à l'appel à propositions du réseau RNRT ou respectivement soumis au réseau RIAM. Cependant, une coordination est mise en place entre le RNTL, le RNRT et RIAM pour étudier les projets se situant dans des priorités transverses et réaliser l'évaluation de ces projets dans les meilleures conditions.

Les projets de recherche amont (réservés aux seuls laboratoires) devront être soumis aux actions correspondantes : SIASE (Sécurité, Intelligence Ambiante, Systèmes Embarqués) sous la responsabilité du RNRT et MD (Masses de Données) sous la responsabilité du RNTL.

Les propositions complètes devront être soumises sous forme électronique avant le 20 juin 2005 à 18 heures selon les modalités évoquées ci-dessous.

Un accusé électronique de réception de la soumission de chacun des projets sera envoyé au contact officiel du projet dans les 24 heures qui suivront la clôture de l'appel. Il sera accompagné d'une fiche de synthèse personnalisée du projet, générée automatiquement à partir de la base des projets soumis. Cette fiche, relayée par le contact officiel du projet à chacun de ses partenaires, devra être signée par chacun des partenaires par un responsable habilité à l'engager.

Une version papier du dossier, accompagnée de toutes les fiches signées par chacun des partenaires devra être envoyée par courrier (sous pli recommandé avec accusé de réception) au plus tard une semaine après la clôture de l'appel, à l'adresse suivante :

Secrétariat du RNTL
ANRT
41, Boulevard des Capucines
75002 Paris

TYPOLOGIE DES PROJETS

Les projets **exploratoires** viseront à démontrer la faisabilité d'une approche particulièrement innovante en s'attaquant à un verrou technologique bien identifié. Le résultat du projet pourra être un démonstrateur. Ce sont des projets menés principalement par des laboratoires de recherche, dont l'objet se situe très en amont du marché.

Les projets **précompétitifs** viseront à la réalisation d'un produit ou d'un service à finalité opérationnelle à court terme, soit en apportant - aux plans technique, fonctionnel ou ergonomique - une innovation à un outil existant, soit en réalisant un nouvel outil ; par-delà l'existence d'un transfert de technologie à partir de la recherche publique, ils devront offrir des perspectives industrielles significatives. La part relative de l'effort de R&D incombant aux industriels dans les soumissions sera un critère déterminant pour apprécier la crédibilité de ces perspectives.

Un projet de **plate-forme logicielle** consiste à fédérer les ressources et les objectifs d'acteurs académiques et industriels pour construire un logiciel commun correspondant à un grand « nœud technologique » dans l'économie du logiciel, et préparer son déploiement. A la différence d'un projet « normal », l'objet à construire a un caractère **générique** touchant de nombreux pans de l'activité économique, et dépasse les capacités d'un groupe limité d'acteurs. Si la plate-forme est initiée par des acteurs identifiés, de nouveaux acteurs de diverses natures doivent pouvoir la rejoindre ou l'utiliser, dans des conditions clairement établies (« **ouverture** » de la plate-forme). La plate-forme logicielle prend naissance lorsque le domaine acquiert une importance stratégique pour l'activité économique et de R&D, et lorsqu'un effort est nécessaire pour conforter une position voire reprendre pied vis-à-vis de la concurrence internationale. L'évaluation de ces projets se fera de façon spécifique.

Des projets de plates-formes réseaux ont été labellisés dans le cadre du RNRT et pourront servir de support à certains projets du RNTL.

EVALUATION ET SELECTION DES PROPOSITIONS

Les experts examinent les propositions et établissent leurs notations au regard des critères définis ci-dessous et groupés en trois grandes catégories, auxquelles s'ajoutent des critères supplémentaires si les résultats du projet sont valorisés sous forme de logiciels libres :

Qualité technologique et caractère innovant

- Adéquation du projet avec les priorités de l'appel
- Pertinence et originalité du projet, justification de l'apport technologique vis-à-vis de l'état de l'art et de l'évolution du marché
- Identification des innovations en regard de l'état de l'art, de la normalisation, des brevets et des standards

Partenariat, ressources et gestion

- Précision des objectifs visés et la capacité à les vérifier
- Qualité du partenariat en termes de compétence et d'expertise technique, ainsi que des rôles et fonctions des partenaires au sein du projet et au-delà
- Complémentarité des partenaires en fonction des objectifs visés et du caractère exploratoire ou pré- compétitif ou plate-forme de la soumission :
 - Compétences en R&D, en commercialisation, en services, connaissance des secteurs utilisateurs, par rapport au projet
 - Centres de recherche, PME-PMI, grands groupes, utilisateurs
 - Valeur ajoutée apportée par chacun des partenaires
- Qualité de la gestion et de l'approche du projet, en particulier évaluation de la pertinence, de la clarté, de la cohérence, de l'efficacité et de la complétude des tâches proposées, du calendrier prévu (avec ses étapes principales) et de la structure de gestion
- Adéquation des ressources : investissement en main-d'œuvre pour chaque partenaire et tâche, qualité, niveau ou type de la main-d'œuvre allouée
- Rigueur de la définition des résultats finaux et intermédiaires des recherches et développements et de leurs échéances associées, cohérence des délais, des ressources et des charges prévues

Perspectives économiques

- Prise en compte de l'évolution des marchés, des modèles économiques, des usages et des aspects sociétaux
- Perspectives de retombées scientifiques, industrielles et économiques (perspectives de marché, propriété industrielle et intellectuelle des résultats, innovations, normalisations, publications, impact sur l'emploi - notamment dans les PME)
- Crédibilité de la valorisation annoncée. Démarche envisagée d'expérimentation et de mise sur le marché,
- Pour les plates-formes, dispositions spécifiques retenues d'ouverture, de promotion, de facilitation de la réutilisation en France et en Europe. Indication des types d'applications intégrables et des opportunités économiques ouvertes

Valorisation des résultats sous forme de Logiciels Libres

En plus des critères précédents, et pour les projets qui souhaitent valoriser leurs résultats sous forme de Logiciels Libres, les critères suivants seront pris en compte :

- Existence d'un minimum de communauté initiale, nature et potentiel des communautés participantes (développeurs et utilisateurs), identification et implication d'un promoteur
- Existence d'un minimum de communauté initiale, nature et potentiel des communautés participantes (développeurs et utilisateurs), identification et implication d'un promoteur
- Organisation spécifique et cycle du projet (leader, noyau dur, règles de fonctionnement, compatibilité des licences, propriété industrielle, outil communautaire de développement, processus de validation,...)

- Approche de développement et de promotion au delà de la fin du projet RNTL

Les propositions doivent donner des éléments permettant de prendre en compte les critères ci-dessus pour être considérées valables vis-à-vis de l'appel à propositions.

Outre les critères décrits ci-dessus, la clarté et la précision de la rédaction du dossier sera également prise en compte.

L'évaluation de chaque proposition sera conduite par deux experts anonymes indépendants, sans liaison avec le projet, choisis, si possible, l'un dans le milieu de la recherche publique, l'autre dans le secteur industriel, et par un évaluateur anonyme, sans liaison avec le projet, donnant son propre avis et chargé de rédiger une synthèse à partir de l'évaluation faite par chacun des deux experts précédents. Leurs expertises seront guidées par la « [Grille complète d'évaluation des projets](#) » et leurs résultats présentés dans le modèle du « [Rapport synthétique d'évaluation](#) ». Ces deux documents vous informent des critères qui seront utilisés pour évaluer votre projet, mais peuvent également vous servir de grilles d'auto-évaluation avant soumission de votre projet.

Ces évaluations sont effectuées dans le cadre du réseau RNTL. La composition des comités et leur mode de travail, actuellement en cours de renouvellement, seront publiés avant la clôture de l'appel. Noter que pour le traitement des thèmes transversaux, les réunions des commissions compétentes seront élargies, en tant que de besoin, avec des représentants du RNRT ou du RIAM

Après sélection, les projets seront proposés pour financement au GIP-ANR.

Tous les intervenants dans le processus d'évaluation, experts, rapporteurs et membres des commissions de sélection, sont soumis à une stricte obligation de confidentialité et ont signé la charte de déontologie du réseau.

MODALITES DE SOUTIEN DES PROJETS

L'Agence Nationale de la Recherche (GIP-ANR) pourra soutenir des projets sélectionnés.

L'aide sera accordée sous forme de subventions, les taux maximums d'aide sont de 50% pour les PME et, 35% pour les grands groupes si le partenariat comprend une ou plusieurs PME et 25% pour les grands groupes si le partenariat n'inclut pas de PME. Pour les établissements publics, la subvention accordée ne dépassera pas 100% du coût marginal induit par le projet.

Pourront être prises en compte les dépenses de fonctionnement telles que :

- Les dépenses de personnel : salaires, charges sociales, indemnités de stage. Pour les établissements publics de recherche, seules sont admises les dépenses concernant les rémunérations versées à des personnes recrutées sur contrat temporaire, dont la durée ne peut excéder la durée du projet.

- Les frais de mission : ils doivent être essentiellement destinés à prendre en charge les déplacements et rencontres inter-partenaires nécessaires au bon déroulement du projet, ainsi que, dans une limite raisonnable, à sa valorisation.
- Les dépenses de fonctionnement :
 - Frais de laboratoire (fluides, petits matériels dont équipement d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 4000 € HT, consommables, ...)
 - Les frais de propriété intellectuelle, de brevets ou licences induits par la réalisation du projet
 - Les Prestations de services. Celles – ci sont autorisées dans la limite de 50% de la part de l'organisme dans le projet (sauf dérogation du directeur du GIP-ANR). Par contre, les dépenses de sous-traitance ne sont pas prises en compte
- Les coûts imputables pour les dépenses d'**équipement** : la part des amortissements, au prorata de la durée du programme, des matériels acquis pour sa réalisation, la totalité du coût de ces matériels, s'ils ne sont pas réutilisables après la réalisation du projet.
- Les frais généraux de gestion. Ceux – ci sont limités à un plafond calculé à partir des autres éléments financiers du projet.

ORIENTATIONS THEMATIQUES

Rappelons que l'action du RNTL vise à soutenir des projets technologiquement innovants et qui offrent des débouchés commerciaux importants, soit dans le métier du logiciel proprement dit (progiciels et services), soit dans les métiers ou applications pour lesquels l'apport du logiciel est prépondérant ou nécessite la mise en œuvre de techniques logicielles génériques nouvelles.

Dans cette optique, et en prenant en compte les résultats des appels à propositions précédents ainsi que l'évolution des technologies et des marchés, l'appel 2005 est concentré sur 3 objectifs prioritaires :

- Systèmes Embarqués
- Réseaux d'Information et de Connaissances
- Réalité Virtuelle, Interface homme-machine et Simulation

Voir le document sur les thématiques de l'AAP 2005.

MODALITES DE SOUMISSION

Le site de soumission électronique est le suivant :

<http://rntl.lip6.fr/rntl2005>

Le Réseau National des Technologies Logicielles propose aux soumissionnaires un site leur permettant de constituer en ligne le dossier présentant les informations essentielles du projet qu'ils soumettent.

La soumission en ligne est constituée de **3 étapes principales** : la **création**, la **constitution** et la **validation** du dossier

Création du dossier

En cliquant sur le lien correspondant sur le site du RNTL, l'utilisateur parvient à une page de création de dossier. Cette création se fait très simplement à l'aide de quatre éléments essentiels :

- l'acronyme du projet (bref nom de 12 caractères au plus)
- son type (exploratoire, pré- compétitif ou plate-forme)
- le domaine principal auquel il se rapporte, à choisir parmi les 3 domaines thématiques retenus cette année par le RNTL
- et l'adresse email du coordinateur du projet, qui sera le contact principal du RNTL tout au long du processus

A partir de ces informations, le dossier est créé sur le site, et un identifiant est généré. **Cet identifiant doit être conservé précieusement.** Il vous permettra en effet d'accéder au site pour toutes les étapes suivantes.

A la fin de la création du dossier, le bouton « **Sortir du site** » vous permet de quitter le site pour pouvoir reprendre la soumission plus tard, et le bouton « **Poursuivre la saisie du dossier** » vous permet de passer directement à la phase de constitution de votre dossier.

Constitution du dossier

On accède à l'interface de constitution du dossier à partir du site RNTL, en cliquant sur le lien « **Consulter / Modifier un dossier** ». L'identifiant complet du dossier, tel qu'il a été généré par l'étape de création, vous est alors demandé. Si l'identifiant est correct, et si votre dossier n'est pas déjà ouvert par quelqu'un d'autre, vous accédez alors à la page de constitution du dossier.

Pour des raisons de sécurité et d'intégrité des informations, il est impossible à plusieurs personnes d'accéder simultanément au même dossier. Si le dossier auquel vous voulez accéder est verrouillé, cela signifie qu'une autre personne est actuellement en train de modifier le dossier, ou bien que la dernière personne qui y a accédé ne l'a pas refermé correctement.

Dans cette seconde hypothèse, le dossier ne sera accessible qu'à l'expiration du délai de verrou (une heure au plus). Pour éviter ce problème, il suffit de toujours quitter le dossier en

utilisant le bouton " Sortir du site ", situé en haut à gauche de l'écran. Il est en particulier fortement déconseillé d'interrompre la saisie en fermant votre navigateur.

La page de constitution du dossier présente un « **Menu modification** » qui vous permet de visualiser rapidement les différents groupes d'informations à renseigner, ainsi que l'état de complétion de chacune des étapes.

Dans le bandeau de gauche, on trouve l'identifiant du dossier en cours, son état (« en cours » ou « validé »), son numéro de version ainsi que la date de dernière modification.

En bas de l'écran, des boutons d'action sont également disponibles :

- « **Ajouter un partenaire** » vous permet de saisir un nouveau membre du consortium participant au projet
- « **Afficher/ Imprimer le dossier** » vous permet de générer un récapitulatif complet et imprimable des informations que vous avez saisies jusqu'à maintenant
- « **Valider le dossier** » vous permet d'affirmer la cohérence de cette version du dossier
- « **Supprimer le dossier** » vous permet, après confirmation, de supprimer totalement ce dossier de la procédure de soumission RNTL

Le dossier est composé de trois parties principales :

- la présentation du projet, qui contient les informations générales du projet, ses thématiques (mots- clés) et les coordonnées du contact officiel
- les documents techniques, c'est-à-dire un résumé du projet et une description technique à envoyer sous forme de fichier
- les fiches partenaires, qui permettent de décrire chacune des entités (entreprise, laboratoire de recherche, etc.) participant au projet

Chacun de ces blocs principaux comporte plusieurs sous parties, auxquelles on peut accéder directement en cliquant sur le lien correspondant. A côté de ce lien se trouve un indicateur de complétion. Si cet indicateur est rouge, cela signifie que toutes les informations primordiales n'ont pas été saisies. S'il est vert, cela signifie que toutes les informations essentielles sont présentes.

ATTENTION: les indicateurs ne signalent que la présence des informations essentielles, et non leur validité. D'autre part, il est vivement recommandé de fournir le plus d'informations possible, et pas uniquement celles qui suffisent pour faire passer l'indicateur au vert.

Chaque sous-partie des blocs principaux correspond à une page comportant des champs à remplir. Sur cette page se trouvent également trois boutons :

- le bouton « **Vérifier** » permet de vérifier la cohérence des informations saisies dans la page, et d'obtenir un diagnostic quant à sa complétion
- le bouton « **Enregistrer et retourner au menu** » permet d'enregistrer les modifications faites aux informations contenues sur cette page,
- le bouton « **Retourner au menu** » permet de revenir au menu central, en abandonnant les éventuelles modifications faites aux informations de cette page

A chaque fois que vous retournez au menu après une modification, les indicateurs de complétion correspondants sont mis à jour, ainsi que la date et heure de dernière modification.

Validation du dossier

Lorsque tous les indicateurs de complétion sont à vert, il vous est possible de valider le dossier, c'est-à-dire d'affirmer que le dossier est cohérent dans sa version actuelle. La validation n'est pas une opération irréversible (il est toujours possible de re-modifier une information puis de revalider le dossier). Cependant, un dossier doit être validé à la date de fin de l'appel à propositions pour être pris en compte.

Un dossier a deux états : "**En cours**" ou "**Validé**". Chaque validation fait progresser de 1 le numéro de version du dossier indiqué dans la colonne de gauche. Une demande de validation déclenche un contrôle global de cohérence des informations du dossier. Les erreurs indiquées dans le bilan qui vous est présenté empêchent la validation (le numéro de version reste inchangé) tandis que les simples avertissements l'autorisent (le numéro de version est incrémenté de 1).

CANEVAS DE L'ANNEXE TECHNIQUE D'UN PROJET

Un canevas unique ne peut pas représenter au mieux la diversité de tous les projets. L'originalité d'un projet peut demander une présentation différente, mais il est important que, quelque soit le canevas retenu, les informations pertinentes essentielles soient fournies de manière simple et compréhensible. Le canevas ci-dessous a l'objectif de préciser les informations qui sont attendues et qui serviront à l'évaluation du projet (voir la grille d'évaluation des projets).

1) Introduction

- Présenter synthétiquement le projet : contexte, objet du projet, objectifs visés, résultats attendus,...
- Situer le projet par rapport à l'appel à propositions (domaines, mots clés,...),

2) Objectifs de recherche technologique du projet

2-1) Etat de l'art et intérêt du projet

- Positionner le projet par rapport à l'existant, à l'état de l'art, aux évolutions technologiques, aux recherches en cours et aux projets concurrents : avantages recherchés, apport et intérêt du projet,
- Rappeler l'acquis des partenaires sur le sujet : thèses, prototypes, précédents, participation à des groupes de normalisation, animation d'une communauté de logiciel libre,...

2-2) Innovation technologique et recherche développées pour le projet

- Décrire les innovations technologiques et l'approche technique choisie,

- Préciser, si c'est le cas, le verrou technologique que le projet entend lever,

3) Objectifs industriels du projet

3-1) Marché et intérêt du projet

- Citer les produits ou services concurrents : position sur le marché, différenciation, ...
- Positionner le projet dans ce contexte : situation, ciblage, apport et intérêt du projet,
- Rappeler l'acquis des partenaires sur le sujet : compétences, produits et services, participation à des groupes de normalisation, ...

3-2) Type d'exploitation envisagée, diffusion des résultats et retombées économiques

- Indiquer le schéma envisagé d'exploitation des résultats : interne / externe, produit et /ou service, commercialisation (directe par un partenaire, indirecte par un revendeur, création de société,...), logiciel libre, diffusion des résultats, ...
- Projeter les retombées attendues : scientifiques, industrielles, marché, technologies, standards, ...

4) Organisation du projet

4-1) Partenariat

- Décrire chacun des partenaires (organisme et unité qui participe au projet), ses antécédents, références, compétences, complémentarité par rapport au projet, ...
- Indiquer les antécédents en recherche coopérative des partenaires du projet

4-2) Organisation du partenariat dans le projet

- Préciser l'organisation du partenariat dans le projet : pilotage du projet, calendrier et phasage du projet, validation et qualité, répartition globale des tâches, complémentarité des partenaires, valeur ajoutée du partenariat, ...

5) Description technique du projet

- Un projet est découpé en sous-projets (éventuellement), en lots et sous-lots (éventuellement). A chaque lot est associée une (ou plusieurs) fournitures. Le projet peut être découpé en étapes.
- Décrire par lot : responsabilité, les partenaires impliqués, les activités, la coopération entre partenaires, les contraintes, la description technique précise des travaux prévus (en particulier justifier s'il y a lieu la technologie choisie), leur calendrier, les développements, les transferts de technologie, les travaux de recherche complémentaires, les normes et standards, les résultats, les fournitures, ...
- Le calendrier et les fournitures (rapport, prototype, ...) peuvent figurer dans un tableau récapitulatif

6) Résultats du projet et retombées

- Décrire les résultats globaux attendus (technologies, logiciels, plates-formes, standards, produits, services, ...)

- Préciser le schéma envisagé d'exploitation des résultats : interne / externe, produit et /ou service, commercialisation (directe par un partenaire, indirecte par un revendeur, création de société,...), diffusion des résultats, ...
- **Dans le cas d'une plate-forme** : expliquer ses caractéristiques de plate-forme et les conditions prévues de son développement et de sa réutilisation dans d'autres applications,
- **Dans le cas de résultats sous forme de logiciel libre** : décrire la communauté initiale, l'organisation du projet dans ce contexte (outils communautaires, validation, licences,...), comment seront assurés le développement, la promotion et la pérennité des logiciels
- Rappeler les projections des retombées attendues : scientifiques, industrielles, marché, technologies, standards,...

7) Présentation des ressources et des dépenses et aide demandée

- Présenter sous forme de tableaux synthétiques les ressources et dépenses associées à chaque partenaire pour chaque lot ou sous projet.
- Les laboratoires devront impérativement indiquer les ressources statutaires impliquées dans le projet.
- Pour aider au calcul des coûts, les annexes financières demandées aux projets qui seront financés, seront publiées sur le site du GIP-ANR. sont jointes en appendice.

CANEVAS DU RESUME D'UN PROJET

Le résumé du projet devra se limiter à 5 000 caractères, correspondant à un peu plus d'une centaine de lignes. Le canevas proposé a la même structuration que celui de la description technique du projet. Il est donc possible de s'y référer pour retenir les informations les plus percutantes pour faire comprendre l'objet, les résultats et les retombées du projet, convaincre de son intérêt et de la crédibilité de sa réussite, compte tenu des partenaires impliqués et de leurs compétences.

La concision du résumé vous demandera de faire des choix. Au cas où vous décideriez de ne pas respecter l'intégralité du canevas, nous vous indiquons les points qui nous paraissent essentiels en caractères gras. Dans tous les cas, après lecture de ce résumé, le lecteur doit avoir compris le sens et l'intérêt du projet et quels en sont les acteurs.

1) Introduction

- Contexte, **synthèse de l'objet du projet, objectifs visés, résultats attendus,...**
- **Domaines, mots clés,...**

2) Objectifs de recherche du projet

- Position par rapport à l'existant et à l'état de l'art, apport et **intérêt du projet**
- **Innovations technologiques ou autres**, approche technique choisie, verrou visé, acquis des partenaires

3) Objectifs industriels du projet

4) Partenaires, compétences

- Organisation du partenariat, **complémentarité des partenaires, valeur ajoutée du partenariat**

5) Résultats du projet et retombées

Si non décrits précédemment :

- Résultats globaux attendus, schéma d'exploitation et diffusion des résultats, retombées attendues
- *Dans le cas d'une plate-forme* : caractéristiques de plate-forme, conditions de son développement et de sa réutilisation dans d'autres applications,
- *Dans le cas de résultats sous forme de logiciel libre* : communauté initiale, organisation du projet dans ce contexte

6) Charges, coûts et aide demandée

SUIVI DES PROJETS APRES SELECTION

Chaque projet sélectionné par le RNTL et donnant lieu à un financement du GIP-ANR fait l'objet d'un suivi régulier sous la responsabilité l'ANRT avec l'appui du réseau. Une réunion de lancement se tient si nécessaire avant le démarrage des projets.

Le chef de projet communique les rapports contractuels d'exécution des travaux et de récapitulation des dépenses prévus dans l'acte attributif de financement, dont au moins chaque semestre un état succinct d'avancement des travaux. Il est de la responsabilité du chef de projet d'avertir l'ANRT, ainsi que le RNTL en cas d'événement majeur survenant dans le projet.

Une revue de projet est organisée au moins une fois par an pour faire un bilan détaillé de l'avancement du projet, décider en commun des évolutions éventuelles du programme et autoriser sa poursuite. Les points suivants sont plus particulièrement examinés :

- Bilan des travaux effectués, et comparaison par rapport aux prévisions initiales (déroulement, résultats, publications, calendrier, dépenses réalisées),
- Evolution de l'environnement économique et pertinence par rapport au marché.

A la fin de chaque projet, une revue de projet sera organisée pour faire le bilan des réalisations techniques, des acquis technologiques, de la diffusion et de l'exploitation des résultats du projet, afin d'en tenir compte et d'envisager des évolutions éventuelles dans le programme thématique des futurs appels à propositions du RNTL.

Les points suivants seront plus particulièrement examinés lors de cette revue finale de projet :

- Bilan des réalisations techniques, des acquis technologiques, (résultats, innovations, publications, diffusion,...),
- Exploitation des résultats, évolution de l'environnement économique et pertinence par rapport au marché visé, retombées attendues,...

Au cours du projet, les partenaires du projet devront :

- Préparer, dès la sélection du projet, une fiche en une page Web, décrivant les principales caractéristiques publiques du projet (nom du projet, début, durée, partenaires, objet, objectif, innovation, résultats attendus,...), fiche publiée sur le serveur Web du RNTL, sous la responsabilité du projet,
- Mettre à jour cette fiche si nécessaire, pour prendre en compte les évolutions éventuelles clés du projet, et afficher les réalisations majeures publiques du projet,
- Transmettre les documents publics issus du projet, pour diffusion au sein du RNTL,
- Préparer à la demande du réseau, à l'occasion des journées nationales du RNTL ou de journées thématiques, des présentations, ou des articles ou des posters,
- Préparer la revue finale du projet citée ci-dessus,

- Préparer pour l'administration les rapports contractuels d'exécution des travaux et de récapitulation des dépenses qu'elle demande dans la convention de recherche signée entre les partenaires du projet et l'administration.

Au cours de la vie du projet, le RNTL pourra organiser des manifestations publiques (colloques, journées thématiques, ...) nécessitant de faire appel aux différents partenaires du projet pour présenter les résultats obtenus, dans les limites admises par la confidentialité du projet.

INFORMATIONS ET CONTACTS

La réception des dossiers et la coordination sont assurées par le Secrétariat Général du Réseau :

Secrétariat du RNTL
ANRT
41, Boulevard des Capucines
75002 Paris
Mail : secretariat-rntl@anrt.asso.fr

Pour toute information, vous pouvez contacter :

Gilles BOGO
Secrétaire Général du RNTL
ANRT
41 Boulevard des Capucines
75002 PARIS
gbogo@anrt.asso.fr

FAQ (FOIRE AUX QUESTIONS)

Sachant que mon projet est de nature très confidentielle, quelles sont les dispositions contractuelles pour garder la confidentialité du projet au travers de tout le processus d'évaluation ?

Dans le cadre de l'appel 2005, aucun élément du dossier soumis ne sera public. Toutes les informations contenues dans les fiches n'auront pas vocation à devenir publiques. Elles ne seront transmises qu'aux experts dans le cadre de l'évaluation des projets. Les experts s'engageront préalablement à n'utiliser ces informations confidentielles que pour les besoins de l'exécution des travaux d'expertise ; et pendant la durée de ces travaux, à ne pas les reproduire sous quelque forme que ce soit, ni à les communiquer à des tiers, ni à en divulguer tout ou partie sans autorisation écrite et préalable du Président du RNTL qui s'assurera de l'autorisation des soumissionnaires.

Une fois l'étape de sélection passée, un résumé destiné à être mis en ligne sur le site Web du RNTL sera demandé aux porteurs des projets retenus. Ce résumé devra être clair et intéresser un large public (grand public, scientifiques, responsables d'entreprises ou d'administrations, etc.), et devra rester fidèle aux orientations du projet.

Le RNTL publiera alors le résumé des projets sélectionnés et financés et le nom de tous les participants impliqués en permettant à ces derniers de faire référence à un site Web dédié au projet.

De plus, les experts fournissent lors de leur engagement dans le processus leurs restrictions d'expertise.

Notre projet pouvant a priori entrer aussi bien dans la catégorie précompétitif qu'exploratoire, y a-t-il des critères objectifs pour trancher entre ces 2 options ?

Les projets exploratoires visent à démontrer la faisabilité d'une approche particulièrement innovante en s'attaquant à un verrou technologique bien identifié. Le résultat du projet peut être un démonstrateur.

Les projets précompétitifs visent à la réalisation d'un produit ou d'un service à finalité opérationnelle à court terme, soit en apportant - aux plans technique, fonctionnel ou ergonomique - une innovation à un outil existant, soit en réalisant un nouvel outil ; par-delà l'existence d'un transfert de technologie à partir de la recherche publique, ils devront offrir des perspectives industrielles significatives. La part relative de l'effort de R&D incombant aux industriels dans les soumissions sera un critère déterminant pour apprécier la crédibilité de ces perspectives.

ANNEXE : FICHES DE DEMANDE D'AIDE

Fiche de demande d'aide – Entreprise

Nom du projet :

Entreprise (ou association) :

Adresse :

Nom du responsable du projet :

Estimation (en coûts complets H.T.) du projet pour l'entreprise :

	Année 1			Année 2			Année 3			Total (Euros)
	Nbre h*m	Coût h*m	Coût total	Nbre h*m	Coût h*m	Coût total	Nbre h*m	Coût h*m	Coût total	
Amortissements d'équipements de R&D										
Dépenses de personnel ⁽¹⁾ (catégorie 1) (catégorie 2) ...										
Prestations de service ⁽²⁾ : Information scientifique et technique Propriété industrielle Faisabilité technique Conception, analyse de la valeur Essais, tests, caractérisation Prototypage Etudes économiques Autres prestations										
Frais de mission										
Autres dépenses de fonctionnement										
Dépenses liées à l'utilisation d'autres équipements de R&D que ci-dessus ⁽³⁾										
Autres dépenses ⁽³⁾										
Frais (assistance, encadrement, coût de structure) ⁽⁴⁾										
Total H.T. (Euros)										
Aide demandée (Euros)										

(1) Personnel directement affecté au projet, chiffré en hommes mois par catégories de personnel.

(2) Chiffré par types de prestations

(3) Justifiées selon une procédure de facturation interne

(4) Ces frais seront remboursés jusqu'à un plafond défini par les règles propres du financeur du projet (ANR ou CNC). Ce plafond est calculé en fonction des éléments donnés dans le tableau (frais de personnel, équipement, ...)

Note : En cas de décision de financement de ce projet, le porteur de projet devra alors fournir un dossier complémentaire comportant un planning de déroulement du projet et des documents administratifs et financiers (entreprises, laboratoires et/ou associations) dont la liste lui sera précisée.

Après avoir pris connaissance de la note ci-dessus, M....., ayant pouvoir d'engager juridiquement l'entreprise en qualité de, déclare :

Je, soussigné, donne mon accord pour participer au projet dans les conditions décrites de répartition des tâches et de financement demandé, et garantit les informations portées sur cette fiche. J'atteste sur l'honneur de la régularité de la situation de la société.....au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Fait à..... le

*(cachet de l'entreprise
et signature du responsable du projet)*

Fiche de demande d'aide – Laboratoire public

Nom du projet :

Identité du laboratoire :

Nom du laboratoire (*Sigle développé*) :

Adresse :

Responsable scientifique concernant le projet (nom, prénom) :

Tél. :

Mail :

Nombre de personnes affectées au projet :

Nombre et catégories de salariés *Pr / PH / DR / MCU / MCUPH/ IR / TR / post-doctorants ...* :

Organisme de tutelle dont dépend le laboratoire :

N° SIRET :

Code APE :

Adresse :

Responsable administratif et financier :

M.

Fonction :

Tél. :

Mail :

Estimation du coût marginal du projet pour le laboratoire :

	Année 1			Année 2			Année 3			Total (Euros)
	Nbre h*m	Coût h*m	Coût total	Nbre h*m	Coût h*m	Coût total	Nbre h*m	Coût h*m	Coût total	
Dépenses de personnel ⁽¹⁾ (catégorie 1) (catégorie 2) ...										
Equipements de R&D ⁽³⁾										
Achats de petits matériels, de consommables etc										
Prestations ⁽²⁾⁽³⁾ : Information scientifique et technique Propriété industrielle Faisabilité technique Conception, analyse de la valeur Essais, tests, caractérisation Prototypage Etudes économiques Autres prestations										
Frais de missions ⁽³⁾										
Frais généraux (4 % des dépenses)										
Total (Euros)										
Aide demandée (Euros)										

(1) Personnel non statutaire directement affecté au projet exprimé en hommes mois. Les dépenses éligibles se limitent aux salaires et aux charges sociales. NB Pour cet appel les doctorants ne doivent pas être pris en compte.

(2) Chiffré par types de prestations

(3) Y compris TVA non récupérable.

Evaluation (pour information) du coût complet du projet pour le laboratoire

EQUIPEMENT ^{(1) (2)}	FONCTIONNEMENT				TOTAL
	Dépenses de personnel ⁽³⁾	Prestations de service ⁽¹⁾	Autres dépenses de fonctionnement ⁽¹⁾	Total fonctionnement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = (b) + (c) + (d)	(f) = (a) + (e)
				€	€

(1) Coût HT majoré le cas échéant de la TVA non récupérable

(2) Equipement : matériel dont la valeur unitaire est supérieure à 4 000 euros HT

(3) Dépenses de personnel y compris les charges sociales et les salaires des doctorants

Nom, qualité et coordonnées du Responsable ayant pouvoir de contracter et d'engager juridiquement l'organisme de tutelle du laboratoire : M.....

Je, soussigné, donne mon accord pour participer à ce projet, dans les conditions décrites ci-dessus

Fait à..... le

*(cachet et signature du
responsable scientifique)*